

Épinal, le 04/04/18

L'Inspecteur d'académie,

Directeur académique des services de l'éducation nationale

à

Monsieur Vincent HILSELBERGER

Monsieur Jean-Christophe LABOUX

Co-secrétaire départemental SNUipp-FSU88



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Vosges

Affaire suivie par  
Isabelle ETIENNE

Téléphone  
03 29 64 80 41

Mel  
[ce.sec-gen88@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.sec-gen88@ac-nancy-metz.fr)

17-19 rue Antoine Hurault

88026 ÉPINAL

Heures d'ouverture au public  
8H00 – 12H00  
13H30 – 16H30

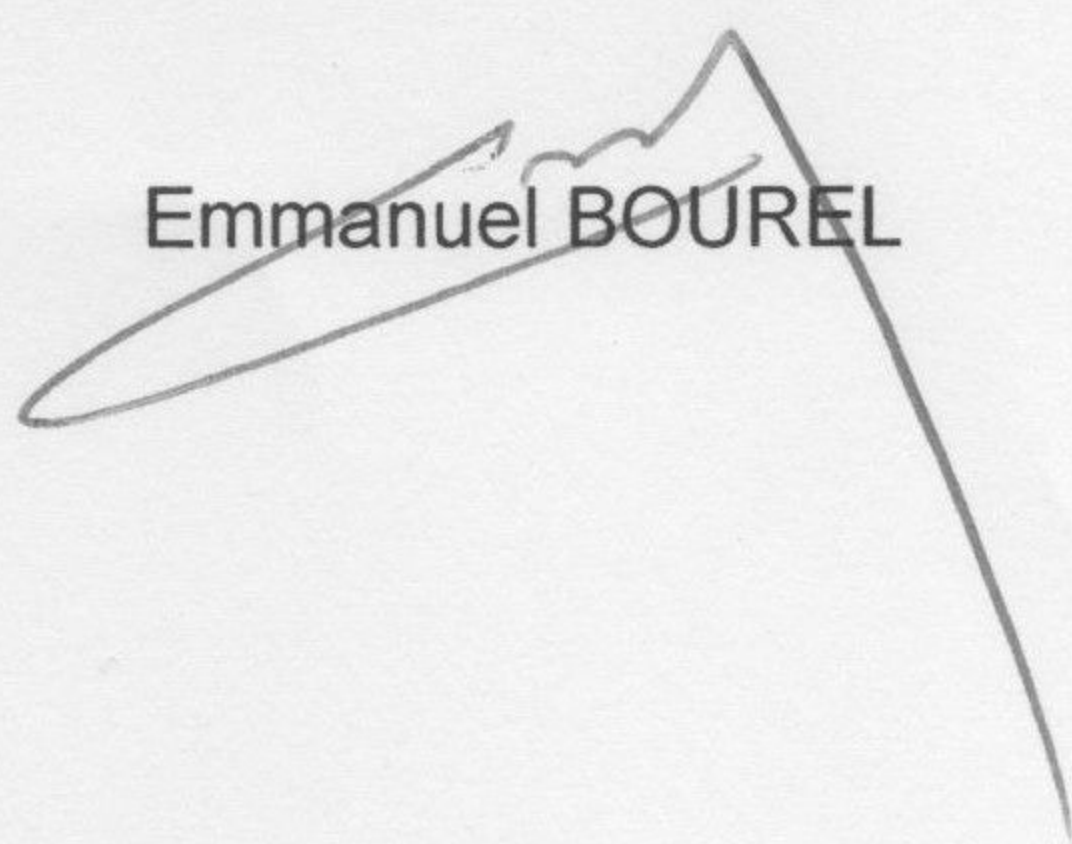
Tel  
03 29 64 80 80

Objet : Règles des postes à profil mouvement départemental

Dans votre courrier daté du 30 mars 2018, vous me faites part de votre interrogation concernant les avis émis dans le cadre des recrutements sur postes à profil.

En effet, cette année, les commissions de recrutement pour les postes à profil, ont décidé de nuancer l'adéquation compétences/poste des candidats en intégrant un avis « très favorable ».

Cependant, comme vous l'indiquez justement dans votre courrier et conformément à ce qui a été acté lors du Groupe de Travail « règles du mouvement », je vous confirme que c'est bien le candidat ayant le plus fort barème qui obtiendra le poste demandé dans le cadre des opérations de mobilité, qu'il ait obtenu un avis « favorable » ou « très favorable ».

  
Emmanuel BOUREL